



# Règlement

## 1. Accès :

Le Parc est accessible uniquement aux personnes dont les aptitudes physiques et mentales permettent une pratique autonome conforme aux exigences de sécurité.

Le personnel doit pouvoir, en tout temps, avoir un contact visuel et oral avec chaque participant.

**En vous acquittant du droit d'entrée, vous acceptez tous les points du règlement**

**Une entrée au parc donne droit à 3 heures consécutive d'activité\***

Les participants doivent être au bénéfice d'une assurance accident, port de chaussures fermées, cheveux longs attachés et vêtement pouvant entraîner un étranglement interdit. Le poids maximal est de 115 kg.

Les personnes mal équipées et/ou sous l'influence d'alcool ou de narcotique ne seront pas autorisées à entrer dans le parc.

## 2. Équipement et accès aux parcours :

L'équipement est fourni par le **Parc Aventure Chaumont** (1 paire de gants, 1 baudrier, 2 longes « clic-it » et 1 poulie).

Le **briefing de sécurité** est obligatoire.

L'équipement est non transmissible et devra être utilisé selon nos consignes. Le retour du matériel est définitif.

Les enfants de 4 à 7 ans évoluent sur des parcours sécurisés en ligne de vie continue uniquement. Les enfants de 2 à 5 ans évoluent sur le parcours à filet uniquement.

Les parents n'ont pas accès à ces parcours, mais doivent être présents pour surveiller leurs enfants au sol.

Les parcours en auto-assurance sont accessibles dès 8 ans révolus. Les enfants de moins de 14 ans doivent être accompagnés ou surveillés par un adulte (sol) Dès 14 ans, les enfants peuvent évoluer seuls sur tous les parcours.

Il est obligatoire de commencer par un parcours jaune, vert et vous vous engagez à n'évoluer que sur les parcours auxquels vous avez droit.

**Sur les parcours** vous évoluez 1 par 1 sur les jeux, 2 personnes maximum sur les plateformes

**Sur les tyroliennes** vous vérifiez qu'il n'y ait personne sur le câble et vous adaptez votre vitesse (freinage) pour vous réceptionner lentement.

## 3. Consignes de sécurité :

La direction se réserve le droit d'interrompre l'activité en cas de mauvais temps (vent ou risque d'orage).

En cas de fermeture définitive, vous avez fait moins d'une heure d'activité, **Parc Aventure Chaumont** vous offre **1 bon pour 1 entrée gratuite**

*Nous nous réservons le droit d'exclure toute personne ne respectant pas les consignes de sécurité et nous déclinons toute responsabilité en cas d'accident, de perte et/ou vol d'objets de valeur. En participant à l'activité, vous acceptez qu'elle comporte certains risques et renoncez à toute réclamation, ainsi qu'à toute poursuite en dommage et intérêt en cas d'accident.*

**\*Au délai de 3H15 d'activité, il vous sera facturé 10CHF pour toute heure supplémentaire.**